



## Une nouvelle carte d'électeur pour 2017

La prochaine refonte de la liste électorale aura lieu **début 2017** juste avant les élections présidentielle et législatives.

Cette refonte aura pour effet de reclasser tous les électeurs de la commune et ainsi de leur attribuer un nouveau numéro d'ordre et **une nouvelle carte d'électeur** .

Seule cette carte sera à présenter pour les scrutins de 2017.

Vous êtes invité(e)s à signaler en mairie toute erreur constatée sur votre carte ou tout changement d'adresse sur la commune.

Les demandes d'inscriptions seront reçues en mairie **jusqu'au 31 décembre 2016** dernier délai.

Vous devez vous munir des documents suivants :

- carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an,
- justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer si organisme de logement, facture d'eau, d'électricité, de gaz, dernier avis d'imposition ou de non imposition, dernière taxe d'habitation).

## Elections régionales : résultats du 2ème tour

Tous les résultats sur [le site du Ministère de l'Intérieur](#) .



Commune de Port de Bouc  
ELECTIONS REGIONALES - 13 DECEMBRE 2015

Bureau	Inscrits	Valable %	%	Nuls %	%	Blancs %	%	Exprimés %	%	FRANCHISE LE PEN Marine LA FRANCE PLEIN SUD	%	ESTROSI Christian CA VA CHANGER	%
Bureau 1 Marie	914	443	48,47 %	21	4,74 %	43	9,71 %	379	85,55 %	173	45,65 %	206	54,35 %
Bureau 2 Monnet	900	407	45,22 %	11	2,7 %	32	7,86 %	364	89,43 %	146	40,11 %	218	59,89 %
Bureau 3 Monnet	862	389	45,13 %	13	3,34 %	24	6,17 %	352	90,49 %	159	45,17 %	193	54,83 %
Bureau 4 Lanson	894	482	53,91 %	63	13,07 %	47	9,75 %	372	77,58 %	146	39,25 %	226	60,75 %
Bureau 5 Mandata	925	443	47,89 %	18	4,06 %	33	7,45 %	392	88,49 %	165	42,09 %	227	57,91 %
Bureau 6 H. Rolland	911	439	48,19 %	12	2,73 %	38	8,66 %	389	88,61 %	134	34,45 %	255	65,55 %
Bureau 7 H. Rolland	1 041	628	60,33 %	26	4,14 %	60	9,55 %	542	86,31 %	283	52,21 %	259	47,79 %
Bureau 8 Pagnoul	1 062	546	51,41 %	20	3,66 %	90	10,48 %	436	79,55 %	179	41,06 %	257	58,94 %
Bureau 9 Tichadou	1 119	619	55,32 %	28	4,52 %	56	9,05 %	535	86,43 %	278	51,96 %	257	48,04 %
Bureau 10 Pagnoul	832	333	52,69 %	9	2,7 %	27	8,11 %	297	89,19 %	152	51,16 %	145	48,82 %
Bureau 11 H. France	864	483	55,9 %	23	4,76 %	39	8,07 %	421	87,16 %	207	49,17 %	214	50,83 %
Bureau 12 H. Rolland	944	517	54,77 %	20	3,87 %	44	8,51 %	453	87,62 %	223	49,23 %	230	50,77 %
Bureau 13 Brel	835	491	58,8 %	19	3,87 %	42	8,55 %	430	87,56 %	217	50,47 %	213	49,53 %
TOTAL	11 903	6 220	52,26 %	283	4,55 %	978	9,24 %	5 362	86,21 %	2 462	45,92 %	2 900	54,08 %

## Élections régionales : résultats du 1er tour

Bureau	Inscrits	Volants	Nuls	Blancs	Exprimés	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	BONNET Isabelle	BOUFARD Jacques	CHABOT CORREIA Johannine	LE PEN Nicolas	ESTROS Evelina	CASTANG Christophe	ROVANI Dimitri	CHESNANO Nath	LECOT Cyril
Bureau 1 Marie	914	307	7	1	389	17	21	0	139	142	35	28	1	4	2
	43,44%	1,78%	0,25%	0,25%	97,88%	4,37%	5,4%	0%	35,73%	36,5%	7,2%	6,26%	0,26%	1,03%	0,81%
Bureau 2 Marie	900	311	7	17	297	24	8	0	91	116	20	27	0	7	1
	34,56%	2,25%	2,25%	95,5%	2,36%	8,88%	1,33%	38,64%	39,66%	6,73%	8,99%	0%	2,36%	0,84%	0,11%
Bureau 3 Marie	862	289	5	9	275	12	20	1	62	102	30	32	3	9	4
	33,53%	1,73%	3,11%	95,16%	4,36%	7,27%	8,36%	22,55%	37,99%	10,91%	11,64%	1,69%	3,27%	1,49%	0,46%
Bureau 4 Lionel	804	419	9	12	388	9	19	1	292	128	34	26	1	9	0
	46,87%	2,15%	2,86%	94,99%	2,81%	2,51%	8,23%	58,73%	31,66%	6,63%	6,53%	0,25%	0%	0%	0%
Bureau 5 Marianne	825	339	10	7	322	11	19	1	98	125	26	35	2	6	2
	38,66%	2,95%	2,06%	94,99%	3,42%	4,97%	8,51%	36,47%	38,82%	8,97%	10,87%	0,62%	1,86%	0,82%	0,24%
Bureau 6 R. Rolland	911	341	6	11	324	15	19	0	127	165	13	38	0	3	4
	37,43%	1,78%	3,23%	95,01%	4,63%	5,88%	8%	39,2%	32,41%	4,81%	11,73%	0%	0,93%	1,23%	0,43%
Bureau 7 R. Rolland	1 041	504	9	8	547	24	15	5	137	244	59	58	2	5	2
	54,19%	1,8%	1,42%	96,99%	4,39%	2,74%	0,91%	23,99%	44,61%	10,95%	10,8%	0,37%	0,91%	0,37%	0,19%
Bureau 8 Fagnol	1 062	463	4	6	453	15	14	1	223	132	21	36	1	8	2
	43,8%	0,6%	1,3%	97,84%	3,31%	3,09%	0,22%	49,23%	29,14%	4,64%	7,95%	0,22%	1,77%	0,44%	0,19%
Bureau 9 Tchadadze	1 118	511	22	9	480	11	20	4	128	218	45	49	2	4	1
	45,67%	4,31%	1,78%	93,93%	2,26%	4,17%	0,83%	28,25%	45,42%	9,38%	10,21%	0,42%	0,83%	0,31%	0,09%
Bureau 10 Fagnol	632	276	0	8	268	15	4	2	113	68	25	36	1	5	1
	43,67%	0%	2,9%	97,1%	5,6%	1,49%	0,75%	42,16%	24,63%	9,33%	13,43%	0,37%	1,87%	0,37%	0,16%
Bureau 11 A. France	864	403	18	3	432	15	18	1	188	184	56	35	2	11	2
	52,43%	3,81%	0,66%	95,36%	3,47%	4,17%	0,23%	25%	42,69%	12,96%	8,1%	6,46%	2,55%	0,66%	0,23%
Bureau 12 R. Rolland	844	438	14	7	417	11	20	1	114	172	30	58	2	7	2
	46,4%	3,2%	1,6%	95,21%	2,64%	4,9%	0,24%	27,34%	45,25%	7,19%	13,91%	0,48%	1,68%	0,48%	0,24%
Bureau 13 Inel	835	424	5	13	406	13	13	0	121	188	38	44	3	8	2
	50,78%	1,19%	3,07%	95,79%	3,2%	3,2%	0%	29,8%	40,89%	9,36%	10,84%	0,74%	1,48%	0,49%	0,24%
Totaux:	11 903	5 225	116	191	5 008	174	214	21	1 661	1 898	418	502	20	75	25
	43,9%	2,22%	1,63%	95,85%	3,47%	4,27%	0,42%	33,17%	37,9%	8,35%	10,02%	0,4%	1,5%	0,9%	0,21%

## Ouverture des listes électorales jusqu'au 30 septembre

Les dates des élections régionales sont fixées au dimanche 6 décembre 2015 (date du 1er tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (date du second tour). Il est encore possible de s'inscrire sur les listes électorales en 2015 pour pouvoir voter aux régionales. Vous devez effectuer les démarches d'inscription **avant la date limite du 30 septembre 2015** (loi n° 2015-852 du 13 juillet 2015«*visant à la ouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales* »).

## Elections départementales : les résultats du 2nd tour

Les résultats du 2nd tour sur le canton Martigues-Port de Bouc sur [le site du ministère de l'intérieur](#)

Les résultats par bureaux de vote sur la ville de Port de Bouc :

Bureau	Inscrits	Voteurs	%	Nuls	%	Blancs	%	Exprimés	%	Gérard FRAU Evelyn SANTORU-JOLY	Emmanuel FOUQUART Nathalie LAGRÈRE
Bureau 1 Marie	923	478	51,79 %	6	1,26 %	17	3,56 %	455	95,19 %	281	61,76 %
Bureau 2 Menot	929	405	43,6 %	10	2,47 %	10	2,47 %	385	95,06 %	237	61,56 %
Bureau 3 Menot	831	386	46,45 %	3	0,78 %	7	1,81 %	376	97,41 %	232	61,7 %
Bureau 4 Lionel	875	490	56 %	14	2,86 %	7	1,43 %	469	95,71 %	322	68,66 %
Bureau 5 Marianne	924	468	50,65 %	5	1,07 %	12	2,56 %	451	96,37 %	392	66,96 %
Bureau 6 R. Rolland	894	410	45,86 %	8	1,95 %	7	1,71 %	395	96,34 %	277	70,13 %
Bureau 7 R. Rolland	1 022	617	60,37 %	13	2,11 %	15	2,43 %	589	95,46 %	310	52,63 %
Bureau 8 Fagnol	1 072	519	48,41 %	11	2,12 %	13	2,5 %	495	95,38 %	329	66,46 %
Bureau 9 Tchadadze	1 114	617	55,39 %	11	1,78 %	14	2,27 %	592	95,95 %	342	57,77 %
Bureau 10 Fagnol	819	314	38,34 %	5	1,59 %	10	3,18 %	299	95,22 %	145	48,49 %
Bureau 11 A. France	854	491	57,49 %	4	0,81 %	10	2,04 %	477	97,15 %	331	69,39 %
Bureau 12 R. Rolland	843	530	62,8 %	4	0,75 %	23	4,34 %	503	94,91 %	343	68,19 %
Bureau 13 Inel	836	468	55,98 %	6	1,28 %	9	1,92 %	453	96,79 %	259	57,17 %
PORT DE BOUC	11 836	6 193	52,32 %	100	1,61 %	154	2,49%	5 939	95,9 %	3 710	62,47 %
MARTIGUES	34 256	19 401	56,64 %	445	1,30 %	1 047	3,06 %	17 909	92,31 %	10 284	57,42 %
CANTON	46 092	25 594	55,53 %	545	2,13 %	1 201	4,09%	23 848	93,18 %	13 994	58,68 %

## Elections départementales 2015 : les résultats au 1er tour

Les résultats sur le canton Martigues/Port de Bouc sur le [site du ministère de l'intérieur](#)

Les résultats sur la ville de Port de Bouc par bureaux :

Commune de Port de Bouc ELECTIONS DÉPARTEMENTALES - 22 MARS 2015 - 1er Tour													
Bureau	Inscrits	Votants	%	Nuls	% Blancs	%	Expresse	%	LOPEZ POLYDOROS	DI MARIA WOUTOWICZ	FRAJ SANTORH-JOLY	FOUSSIER LAURENT	
Bureau 1 Mars	923	457	49,51 %	5	1,09 %	11	2,41 %	441	96,9 %	38	8,62 %	35	7,94 %
Bureau 2 Merot	929	360	38,75 %	5	1,39 %	8	2,22 %	347	96,39 %	31	8,93 %	39	11,24 %
Bureau 3 Ment	831	357	42,96 %	5	1,4 %	11	3,08 %	341	95,82 %	38	11,14 %	40	11,73 %
Bureau 4 Lennon	875	467	53,37 %	15	3,21 %	7	1,5 %	445	95,29 %	43	9,66 %	18	4,04 %
Bureau 5 Moussis	924	437	47,29 %	5	1,14 %	10	2,29 %	422	96,87 %	34	8,06 %	27	6,4 %
Bureau 6 St. Rochard	894	373	41,72 %	6	1,61 %	2	0,54 %	365	97,86 %	25	6,85 %	32	8,77 %
Bureau 7 St. Rochard	1 022	567	55,48 %	5	0,88 %	16	2,82 %	546	96,3 %	37	6,78 %	73	13,37 %
Bureau 8 Pagnot	1 072	509	47,48 %	1	0,2 %	9	1,87 %	500	96,23 %	35	7 %	81	12,2 %
Bureau 9 Tichadou	1 114	568	50,99 %	9	1,58 %	16	2,82 %	543	95,8 %	35	6,45 %	45	8,29 %
Bureau 10 Pagnot	619	296	47,82 %	5	1,69 %	11	3,72 %	280	94,59 %	22	7,86 %	29	10,36 %
Bureau 11 St. France	854	492	57,61 %	8	1,63 %	13	2,84 %	471	95,73 %	36	7,64 %	47	9,98 %
Bureau 12 St. Rochard	843	485	57,43 %	4	0,82 %	14	2,89 %	467	96,29 %	48	10,28 %	49	10,49 %
Bureau 13 Boul	838	439	52,51 %	4	0,91 %	15	3,42 %	420	95,87 %	34	8,1 %	26	6,19 %
	11 836	5 807	49,06 %	77	1,33 %	142	2,45 %	5 588	96,23 %	456	8,16 %	521	9,32 %
												2 807	50,23 %
												1 804	32,28 %

## Scrutins : mode d'emploi



## Élections municipales

L'élection du conseil municipal se déroule tous les 6 ans par scrutin de liste. Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages au premier tour, elle pourvoit la moitié des sièges, l'autre moitié est répartie entre les différentes listes ayant obtenu plus de 5 % des voix dont la liste majoritaire. Si aucune liste n'a obtenu plus de 50 %, il y a un second tour où seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se présenter. La liste arrivée en tête au second tour obtient 50 % des sièges à pourvoir au conseil municipal. Les sièges restant sont alors distribués de façon proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des voix.

Lors du premier conseil municipal suivant les élections, le maire est élu par l'ensemble des conseillers municipaux à la majorité absolue ou relative.

### Municipales 2014 Résultats 1er tour

### Municipales 2014 Résultats 2e tour

## Élections départementales

Depuis la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département a pris le nom de **conseil départemental**

en remplacement de la précédente appellation de conseil général. Les **conseillers départementaux** (au lieu des anciens conseillers généraux) sont élus lors d'élections départementales. Ces élections ont désormais lieu tous les six ans pour le renouvellement de l'intégralité des conseillers (les conseillers généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans). L

e redécoupage des cantons a réuni les cantons de Martigues Ouest (Port de Bouc + les quartiers de Croix Sainte et Saint Roch à Martigues) et Martigues Est en une seule circonscription électorale : le **canton de Martigues rassemble les communes de Port de Bouc et Martigues**. Il s'agit d'un scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours. Les électeurs doivent donc élire deux binômes : deux candidats titulaires et deux candidats remplaçant-e-s. La parité hommes/femmes doit être respectée entre les deux binômes.

Plus d'information sur le site [Vie publique](#)

## Élections régionales

Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Les citoyens élisent les conseillers régionaux pour 6 ans, au scrutin de liste. Un système mixte combine les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en un ou deux tours. Le nombre de sièges à attribuer pour chaque liste est calculé globalement au niveau régional, puis réparti entre les sections départementales en fonction du nombre de suffrages obtenus dans chaque section.

Lors du premier tour du scrutin, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. Sinon, il est procédé à un second tour avec les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés. La liste en tête obtient un quart des sièges à pourvoir. Les autres sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

### Régionales 2010 Résultats 1er tour

### Régionales 2010 Résultats 2e tour

## Élections législatives

L'élection des députés à l'Assemblée nationale a lieu au suffrage universel direct uninominal majoritaire à deux tours dans les 577 circonscriptions. Si un candidat obtient la majorité absolue dès le premier tour, il est élu. Pour être présent au second tour, il faut avoir obtenu au moins 12,5 %. Le mandat d'un député est de 5 ans.

### Législatives 2012 Résultats 1er tour

### Législatives 2012 Résultats 2e tour

## Élections présidentielles

L'élection présidentielle désigne le Président de la République, élu pour un mandat de 5 ans, le quinquennat. Pour se présenter, il faut recueillir au moins 500 parrainages. Ces 500 signatures proviennent de députés, sénateurs, maires, conseillers généraux, conseillers régionaux, d'au moins 30 départements.

Le scrutin se déroule au suffrage universel uninominal direct. Si un candidat obtient la majorité ab

solue des suffrages exprimés au premier tour, il est élu. Dans le cas contraire, un second tour dé partage les deux candidats qui ont obtenu les meilleurs résultats au premier tour.

## **Présidentielles 2012 Résultats 1er tour**

## **Présidentielles 2012 Résultats 2e tour**

### **Élections européennes**

Depuis la loi du 11 avril 2003, la France est découpée en huit circonscriptions électorales pour les élections européennes. Les 74 sièges à pourvoir sont répartis entre les huit circonscriptions proportionnellement à leur population. Cette règle conduit à la répartition des sièges suivante :

10 sièges pour la circonscription du Nord-Ouest, qui regroupe la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie ;

9 sièges pour la circonscription de l'Ouest, composée de la Bretagne, des Pays de la Loire et du Poitou-Charentes ;

9 sièges pour la circonscription de l'Est, soit les régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté ;

10 sièges pour la circonscription Sud-Ouest, à savoir les régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;

13 sièges pour la circonscription Sud-Est, soit les régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ;

5 sièges pour la circonscription Massif central-Centre, composée de l'Auvergne, du Limousin et du Centre ;

15 sièges pour la circonscription Île-de-France (cette circonscription a été étendue aux Français établis hors de France par la loi n° 2011-575 du 26 mai 2011 relative à l'élection des représentants au Parlement européen) ;

3 sièges pour la circonscription Outre-Mer, qui regroupe Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Martinique, la Guyane, la Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis et Futuna.

Les représentants français sont élus pour cinq ans au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. Les électeurs choisissent une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre. Les listes ayant recueilli moins de 5 % des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

## **Européennes 2014 Résultats**

Pour plus d'informations : [\*\*S'inscrire sur les listes électorales\*\*](#)

[Haut de page](#)

